

# SIBTAS

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTEISE ET D' ACTIONS SOCIALES

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 10 octobre 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 3 octobre 2017, s'est réuni le mardi 10 octobre 2017 à 18h30, en séance publique à la Salle Polyvalente à Saint Paul-sur-Isère sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 19

*Quorum : 10*

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres représentés : 4

#### *Délégués titulaires présents :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
THEVENON	Raphaël	ESSERTS-BLAY
ANDRE	Jean Pierre	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
FRESNO	Dolorès	LA BATHIE
BURDET	Patrice	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
AVRILLIER	Véronique	SAINT PAUL SUR ISERE
GAI-LEVRA	Sylvie	TOURS EN SAVOIE
MARTIN	Chantal	TOURS EN SAVOIE

#### *Délégués suppléants présents :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
AMIEZ	Bernadette	CEVINS
ESCALLIER	Philippe	ROGNAIX
ASSET	Marc	SAINT PAUL SUR ISERE
FATICONI	Régine	TOURS EN SAVOIE

#### *Délégués excusés :*

**Justine BAL (Cevins), Michèle DOUCET (Tours en Savoie), Alain VOISIN (Tours en Savoie)**

**Dolores FRESNO** a été désignée Secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 30 mai 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### COMMUNICATION

- **Mme La Présidente rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été données par le Conseil Syndical**

❖ **Décision n°2017-010 : Relais d'assistantes maternelles - Remboursement par l'Association Récré'Action des frais liés à l'organisation du spectacle de Noël**

Un spectacle de Noël à destination du RAM et de l'association Récré'Action va être organisé le mardi 12 décembre 2017.

Le SIBTAS prend à sa charge l'intégralité des frais de l'intervenant Monsieur MAGDINIER Christophe, soit 590 euros,

Les frais afférents à ce spectacle seront répartis entre le RAM et l'association Récré'Action, L'Association Récré'Action versera au SIBTAS 295 euros correspondant à sa part financière dans cette opération.

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

#### **1. Enfance / Jeunesse - Bilan et perspectives des différents secteurs d'activités** **Rapporteur : Mme la Présidente**

*Avant de laisser la parole aux responsables de secteur, Mme La Présidente présente Christelle GIORS, responsable secteur enfance / jeunesse à l'agglomération Arlysère et qui, depuis le départ de Céline CASSET assure la coordination du SIBTAS.*

*Muriel PERRIER fait un point sur les actions du Relais Assistantes Maternelles (RAM)*

- Ciné Bout'Chou au Dôme :
  - 4 séances prévues jusqu'à mai 2018
  - Gratuité pour les moins de 18 mois accordée par l'association « Les Amis du Cinéma » à la demande des assistantes maternelles de La Bâthie
- Ateliers d'éveil musical :
  - Bonne participation et fréquentation, le chant apporte une bonne dynamique
  - Une séance par mois jusqu'en juin 2018
- Atelier cirque :
  - Travail sur l'éveil corporel à la demande des assistantes maternelles
  - 3 séances pour l'automne 2017

- Ateliers d'éveil :
  - La constitution de 2 groupes avec un accueil une fois tous les 15 jours, telle qu'elle était envisagée, au dernier Conseil, n'a finalement pas été mise en place afin de ne pas casser la dynamique du groupe et du service qui fonctionne bien.
  - Pour réguler ces moments une charte des animations du relais a été établie et signée par les assistantes maternelles et les parents
  - Des cloisonnettes ont été achetées pour créer l'espace dédié aux bébés et améliorer la sécurité durant ces temps d'accueil
- Création d'un journal par les Assistantes Maternelles
  - Parution dès l'automne
  - Une édition par trimestre, diffusée sur le site internet du SIBTAS et envoyée aux Assistantes Maternelles
- Soirée pour la journée des assistantes maternelles
  - Mi-novembre avec un repas partagé et la confection d'un tapis à raconter
- Soirée table ronde
  - 28 novembre sur le thème « Comment valoriser son métier ? » à Albertville en partenariat avec les Relais du territoire
- Formations continues proposées pour 2018
  - Contes et histoires à raconter
  - Droits et devoirs dans l'exercice de son métier
  - Apprentissage de la langue des signes
  - Recyclage SST : 4 assistantes maternelles intéressées
- Réunion de préparation pour la Commission Petite Enfance le 17 octobre prochain
- Problème de rangement lors des ateliers dans la salle annexe de La Bâthie (espace partagé)

### **Florence TORLET fait le point sur l'Accueil de Loisirs Enfance**

- Bilan été :
  - Bon déroulé de l'été malgré quelques aléas (logiciel d'inscription, paramétrage ...) – solutionnés en partie pour les vacances d'automne
  - Période d'inscriptions pour les parents pas toujours adaptée aux besoins des familles.
  - Un travail est en cours pour permettre, à terme, l'inscription et le paiement en ligne.
  - Bon retour des familles quant aux animations proposées cet été, même si le manque de sorties baignade a pu être signalé
  - Jardins partagés
    - Bon fonctionnement du projet
    - Partenariat intergénérationnel autour du jardin
    - Réunion de fin de saison à venir pour faire le point et voir les projets qui pourront en découler à l'avenir

- *Une augmentation du nombre d'enfants accueillis porteurs de handicap. Pour cet été un animateur plus spécifiquement dédié à ces enfants a été recruté. Pour le bien-être des enfants et des professionnels, il sera nécessaire de former rapidement les équipes sur cette thématique.*
  - *Point sur les mercredis après-midis :*
    - *Accueil à l'école de Tours en Savoie - Capacité d'accueil 20 enfants ( théoriquement 8 enfants de 3/5 ans et 12 enfants de 6/11 ans : dans les faits uniquement un petit groupe de 3/6 ans) effectif complet jusqu'en décembre. Lorsque d'autres enfants s'inscrivent, la responsable enfance est présente sur le terrain pour garantir un encadrement suffisant (d'où parfois quelques difficultés lorsque les inscriptions se passent au même moment ° -> recrutement d'un nouvel animateur uniquement à partir de 6 enfants*
    - *Activités prévues sur le thème de l'environnement jusqu'au 20 décembre (bricolage, ateliers cuisine, intervenants Frapna et accompagnateurs en Montagnes avec François Maillet sur le cycle de Glaciers)*
      - *Les vacances d'automne du 23 octobre au 3 novembre:*
        - *Inscription en cours*
        - *Stage de danse et chant avec l'association « Danse Academy »*
        - *Journée avec le BAAM autour des ânes (découverte, pique-nique, balade)*
        - *Sortie de fin de séjour autour du patrimoine avec Conflans (enquête au musée et atelier mosaïque)*

**Virginie PINET DIMNET fait ensuite le point sur les activités jeunesse, expliquant qu'elle a, du fait du départ de la coordonnatrice, assurer la direction de l'été de ce secteur sur les bases du programme établi par Céline Casset**

- *Bilan été*
  - *Bonne fréquentation grâce à la nouvelle tranche d'âge des 10 ans mais des difficultés à répondre en même temps aux attentes des plus grands*
  - *Augmentation des jeunes en familles d'accueil*
  - *Programme d'activités variées*
  - *Camp jeunesse : très apprécié des jeunes et des familles*
  - *Anima'terre : l'animateur n'a été présent qu'une journée au SIBTAS (problème de visa).*
- Journée intense et riche*
  - *Payambo : groupe colombien qui a participé pendant 2 jours à diverses ateliers avec les enfants (cuisine, danse, tella ...). Soirée concert et repas partagé avec les familles*
- *Perspectives*
  - *Le programme de la jeunesse de l'automne a été préparé avec l'animateur et la responsable de l'enfance*
  - *Soirée inter centre avec Moutiers « qui a un incroyable talent » ?*
  - *Une après-midi initiation au « tir à l'arc »*
  - *Une sortie Laser game*

*Les permanences d'inscriptions sont ouvertes depuis ce jour et jusqu'au 19 octobre uniquement sur RDV, aux heures de présence de la responsable enfance.*

- *Le centre de loisirs sera fermé la semaine du 26 au 29 décembre 2017*

**Virginie PINET DIMNET fait ensuite un point sur les Temps d'Activités Périscolaires**

- 315 enfants inscrits sur le territoire (chiffre sensiblement similaire aux années antérieures)
- 5 animateurs du SIBTAS et 7 agents mis à disposition par les Communes membres
  - Projets pour l'année :
    - Activités en lien avec l'environnement
    - Intervention avec la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature)
    - Atelier avec les JSP du collège de St Paul sur les risques incendie et 1er secours
    - Intervention avec les gendarmes sur les dangers d'internet avec l'obtention d'un permis internet (pour les CM1 et CM2)
    - Yoga et relaxation
    - Eveil musical chez les maternelles de Cevins et La Bâthie

**Philippe BRANCHE** demande si certaines activités des TAP sont prévues au projet d'école, menées en partenariat avec les équipes d'enseignants.

**Virginie PINET DIMNET** répond négativement, l'an passé un projet avait vu le jour au RPI mais cette année ce même type de projet est repris sur le temps scolaire sans partenariat avec le SIBTAS.

Vu l'évolution de la législation quant à l'organisation du temps scolaire, **Mme La Présidente** invite les représentants des Communes à faire connaître leur position quant au renouvellement du PEDT du territoire avec ½ journée de TAP animée par le SIBTAS répartie sur les écoles des 6 Communes.

**Les Maires présents et représentés** pensent que cette organisation des Temps d'Activités Périscolaires ne sera pas reconduite, on devrait, à la rentrée 2018, revenir vers une semaine scolaire sur 4 jours. Cette question sera mise à l'ordre du jour des conseils d'écoles pour avis.

**Raphaël THEVENON** souligne néanmoins la richesse de cette expérimentation que le territoire a su mener pendant 4 années dans l'intérêt des enfants malgré un environnement pas toujours favorable.

**Mme La Présidente** explique qu'il est important que les orientations pour la rentrée 2018 se prennent rapidement puisque l'arrêt de l'organisation des TAP aura des incidences majeures pour le SIBTAS. Arrêt de certains contrats de travail d'animateurs, fin des mises à disposition des agents communaux, organisation de l'accueil du mercredi sur la journée entière au lieu de l'après-midi uniquement.

**Raphael THEVENON** propose de mettre à disposition le personnel communal les mercredis afin de compenser les heures TAP perdues de certains agents.

## 2. Enfance / Jeunesse - Retour sur le diagnostic

### Rapporteur : Mme la Présidente

*Le Contrat Enfance Jeunesse prévoit dans ses fiches actions, l'organisation à l'année n+1 d'un diagnostic de territoire.*

*Joachim Rocamora, consultant, retenu pour mener cette mission a procédé, pendant le 1<sup>er</sup> semestre de cette année, a fait une étude de diagnostic territorial concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans le territoire du SIBTAS.*

*Le bilan a été transmis aux conseillers avec la convocation, il est consultable au siège du Syndicat.*

*Christelle GIORS en évoque certains points :*

- *Le SIBTAS est une structure reconnue sur le territoire avec des élus impliqués notamment la Présidente, Maguy RUFFIER*
- *Une offre de service de qualité*
- *Des profils de poste à redéfinir avec des agents qui s'essoufflent*
- *Le besoin de développer la coordination*
- *RAM : besoin de développer le Relais en se positionnant sur l'accompagnement de la politique Petite Enfance sur le territoire*
- *Jeunesse : redéfinir la tranche d'âge des jeunes ainsi que la politique jeunesse*
- *Besoin de locaux avec une entité propre au Sibtas*

*Jean-Pierre ANDRE informe que la Commune de La Bâthie vient d'acquérir une maison située sur La Bâthie Une réflexion peut être menée sur l'éventuelle installation du SIBTAS ou de certains de ses services en ce lieu.*

## 3. Ressources Humaines – Modification du temps de travail du poste de responsable Petite Enfance RAM

### Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 27 septembre 2016, le Conseil Syndical procédait à la création d'un emploi de Responsable petite Enfance à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaires annualisées, relevant du grade d'Educateur Jeunes Enfants (catégorie B) pour assurer l'animation du RAM et le suivi de l'action petite enfance.

Au vu des besoins du service et comme le prévoit le Contrat Enfance Jeunesse, il convient de porter la durée de travail de cet emploi à 17 h 30 hebdomadaires annualisées.

*Il est précisé, qu'il s'agit d'une régularisation puisqu'en 2017, la coordonnatrice du RAM effectue des heures complémentaires. Cela porte son temps de travail effectif à un mi-temps*

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve :**

- **la suppression d'un emploi EJE à temps non complet 12h hebdomadaire à compter du 31 décembre 2017 ;**
- **la création d'un emploi EJE à temps non complet 17h30 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2017*

#### **4. Ressources Humaines – Accueil d'une apprentie à la Commune de Saint Paul-sur-Isère et occasionnellement au SIBTAS**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Par délibération du 5 septembre dernier, la Commune de Saint Paul-sur-Isère a décidé de l'accueil dans ses services d'une jeune apprentie en formation CAP petite enfance.

Afin d'élargir le champ d'activité de cette apprentie, la Commune de Saint Paul-sur-Isère propose que l'agent puisse être reçue dans les services du SIBTAS pendant les vacances scolaires.

La Commune de Saint Paul-sur-Isère assumera l'ensemble des obligations, notamment pécuniaire, afférentes à cet emploi.

Une convention sera établie entre la Commune de Saint Paul-sur-Isère et le SIBTAS quant aux modalités pratiques de cette mise à disposition.

*Christelle GIORS précise que cette jeune apprentie interviendra en complément de l'équipe.*

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve l'intervention d'une apprentie de la Commune de Saint Paul-sur-Isère dans les services du SIBTAS ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer la convention à intervenir, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2017*

#### **5. Ressources Humaines – Recrutement d'animateurs sous Contrat d'Engagement Educatif (CEE)**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur le recrutement d'une partie du personnel qui assure le fonctionnement de l'accueil de loisirs de mineurs dans le cadre de contrats d'engagement éducatif (CEE).

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et directeurs d'accueil collectifs de mineur en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités.

Ces contrats d'engagement éducatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des CEE en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Deux conditions tenant à la nature de l'emploi doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE :

- Le caractère non permanent de l'emploi
- Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif.

Le CEE peut être proposé à toute personne qui participe occasionnellement à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs.

La notion de participation occasionnelle se traduit par l'impossibilité d'engager un salarié pour une durée supérieure à 80 jours de travail sur 12 mois consécutifs. Ne peut être engagé en CEE, une personne qui anime au quotidien des accueils en période scolaire.

Pour bénéficier du CEE, il faut notamment justifier des qualifications exigées, comme par exemple :

- Le brevet d'aptitude au fonction d'animateur (BAFA)
- Le brevet d'aptitude au fonction de directeur (BAFD)

Concernant la durée du travail, les dispositions relatives à la durée légale ne s'appliquent pas au titulaire d'un CEE : celui-ci bénéficie expressément d'un régime permettant de tenir compte des besoins de l'activité. Cependant les prescriptions minimales ci-après sont applicables :

- Le salarié ne doit pas travailler plus de 48 heures par semaine, calculées en moyenne sur 6 mois consécutifs ;
- Le salarié bénéficie d'une période de repos hebdomadaire fixée à 24 heures consécutives minima par période de 7 jours
- Il bénéficie également d'une période de repos quotidien de 11 heures consécutives minima par période de 24 heures.

Concernant la rémunération dans le cadre d'un CEE, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimales sont exclues.

Le salaire minimum applicable est défini en jour ; il est fixé au minimum à 2,20 fois le montant du SMIC horaire- 9,75 € (soit 21,45 € par jour au 01/01/2017).

Pour le SIBTAS il est proposé de retenir un taux de 7 fois les montants du SMIC horaire soit 68,25 € / jour pour les **animateurs BAFA**.

*Suite à la question de **Raphaël THEVENON**, il est précisé que ce type de contrat ne concerne que les animateurs recrutés pendant les vacances scolaires. Ce type de contrat ne peut être mis en œuvre pour le périscolaire et est uniquement à destination des animateurs étudiants.*

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve le recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances scolaires ;**
- **fixe la rémunération des animateurs BAFA au taux de 7 fois le SMIC horaire ;**
- **autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant à signer les contrats de travail afférents dès lors que les besoins du service l'exigeront.**

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2017*



## **6. Finances – Maison de santé – Retrait des délibérations du 7 février portant sur la création d'un budget annexe « Maison de santé pluridisciplinaire »**

**Rapporteur : Jean-Pierre André**

Le SIBTAS est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 compétent pour « le développement et maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création ou l'acquisition, l'administration et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à la Bâthie.

Par délibération n° 7 et 8 du Conseil Syndical du 7 février dernier, le Conseil Syndical procédait à la création du budget annexe (nomenclature M14) et votait le budget correspondant.

Or, par courrier du 27 mars dernier, la Préfecture de Savoie nous stipulait qu'au vu de la circulaire interministérielle n° FCPE 1602199C du 10 juin 2016, la création d'un budget annexe dans le cas d'espèce n'est possible que s'il s'agit

- d'un service public administratif (SPA=> nomenclature M14) ou industriel et commercial (SPIC=>nomenclature M4) géré en régie et disposant à minima de l'autonomie financière
- ou d'une activité assujettie à la TVA.

Après avoir interrogé les services de la DGFIP et compte tenu des incertitudes quant au montage définitif qui sera retenu pour la mise en œuvre de ce projet, il convient de retirer ces deux délibérations et d'inscrire dépenses et recettes liées à cette opération au budget existant, un service spécifique permettant d'assurer une comptabilité analytique propre à cette opération.

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

- ***approuve le retrait des délibérations 7 et 8 du Conseil Syndical du 7 février dernier.***

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2017*

## **7. Finances – Maison de santé – Décision modificative de crédits n° 2 au budget 2017**

**Rapporteur : Jean-Pierre André**

Dans la suite de la délibération ci-avant, il convient de procéder à la décision modificative de crédits n°2 afin d'inscrire les dépenses et recettes afférentes à la maison de santé.

Ch	Libellés	BP 2017	DM & VC 2017	Crédits 2017	Proposition DM 2	Crédits 2017 après DM
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
011	Charges à caractère général	87 450,00	6 047,26	93 497,26		93 497,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	321 200,00		321 200,00		321 200,00
65	Autres charges de gestion courante	4 600,00		4 600,00		4 600,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 109,55	3 109,55		3 109,55
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	27 600,00	27 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00		3 000,00		3 000,00
	<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>416 250,00</b>	<b>9 156,81</b>	<b>425 406,81</b>	<b>27 600,00</b>	<b>453 006,81</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
70	Produits des services du domaine et vente	38 100,00	333,35	38 433,35		38 433,35
74	Dotations et participations	323 742,00		323 742,00	27 600,00	351 342,00
77	Produits exceptionnels	0,00	548,66	548,66		548,66
002	Excédent de fonctionnement reporté	54 408,00	8 274,80	62 682,80		62 682,80
	<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>416 250,00</b>	<b>9 156,81</b>	<b>425 406,81</b>	<b>27 600,00</b>	<b>453 006,81</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	27 600,00	27 600,00
21	Immobilisations corporelles	4 135,00	791,2	4 926,20		4 926,20
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00
001	Déficit reporté			0,00		0,00
	<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>4 135,00</b>	<b>791,20</b>	<b>4 926,20</b>	<b>27 600,00</b>	<b>32 526,20</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
10	Dotations Fds divers et Réserves	1 135,00		1 135,00		1 135,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	27 600,00	27 600,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 000,00		3 000,00		3 000,00
001	Reprise de l'excédent reporté		791,20	791,20		791,20
	<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>4 135,00</b>	<b>791,20</b>	<b>4 926,20</b>	<b>27 600,00</b>	<b>32 526,20</b>

La répartition des cotisations des Communes qui en résulte est établie comme suit

Communes	Population INSEE 2016	Taux	Participation 2017
CEVINS	705	12.38%	<b>3 417</b>
ESSERTS-BLAY	799	14.03%	<b>3 872</b>
LA BATHIE	2202	38.67%	<b>10 672</b>
ROGNAIX	457	8.02%	<b>2 215</b>
SAINT PAUL SUR ISERE	602	10.57%	<b>2 917</b>
TOURS EN SAVOIE	930	16.33%	<b>4 507</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5695</b>	<b>100.00%</b>	<b>27 600</b>

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

**-approuve la décision modificative de crédits ci-avant ;**

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

**-autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2017*

*Après la présentation de ces délibérations sur la Maison de santé, Jean-Pierre ANDRE revient sur le projet.*

*Il rappelle le contrat en cours avec la SEM4V qui procède actuellement à l'étude de faisabilité de ce projet de construction de la Maison de Santé pluridisciplinaire prévue au lieu-dit « les Carrons » à La Bathie.*

*La délibération ci-avant permettra d'honorer d'ici la fin de l'année la facture prévue de 23 000 € HT.*

*Du point de vu urbanistique, une déclaration de projet est en cours par la Commune de La Bâthie , procédure plus simple qu'une modification de PLU.*

*La Commune, pour sa part, continue de procéder aux études de sols et autre études annexes indispensables avant d'aller plus avant.*

*Pour ce qui concerne l'élaboration de l'avant-projet, les contacts se poursuivent avec le corps médical. Une réunion récente est intervenue pour leur présenter les dernières modifications afin que puissent être confirmés les besoins et validés les derniers plans.*

*Concernant le portage, la construction elle-même et son exploitation ensuite, la commission a rencontré la SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain) déjà bien connue dans le territoire puisque qu'elle porte plusieurs autres opérations en cours dans la Région Albertvilloise.*

*Deux montages sont à l'étude : l'un où la SEMCODA porte l'ensemble de l'opération et agit comme un promoteur sur l'ensemble du bâtiment qui va être construit tant pour la maison médicale que pour les logements qui vont être créés. Les locaux seront de toute façon loués aux professionnels de santé. La discussion future portera sur le niveau du loyer.*

*L'autre où la SEMCODA porte la construction de la maison médicale et de la partie logement, elle rétrocède au SIBTAS les locaux de maison de santé. A la charge du SIBTAS d'en assurer la gestion ensuite.*

*Concernant les soutiens financiers qui peuvent intervenir sur cette opération, on reste actuellement dans l'incertitude quant à la reconnaissance ou non, par l'ARS, du territoire comme secteur en déficit médical. Il semblerait que les médecins aient d'ores et déjà bénéficié de l'aide à l'installation ; on peut craindre que le territoire ne soit plus éligible à certaines aides financières pour la réalisation de l'ensemble immobilier.*

*Même s'il peut être regretté par certains que ce dossier n'évolue pas suffisamment rapidement, **Jean-Pierre ANDRE** en souligne toute la complexité, la difficulté pour construire un projet qui réponde aux attentes du corps médical, à celles de la population, le tout dans le respect de l'intérêt général et au vu des limites budgétaires que connaissent les collectivités.*

*Les territoires environnants qui ont conduits ce type d'opérations ont connu eu aussi de long délais avant que les maisons de santé ne voient le jour : 7 ans à Aigueblanche, 5 ans à Saint Michel de Maurienne...*

## **8. Date et lieu de la prochaine réunion**

### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

**- le mardi 5 décembre 2017 à 18h à Tours-en-Savoie.**

*Le Conseil Syndical en prend acte.*

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2017*

### **Questions diverses et orales**

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 20h.**

A La Bâthie, le 17 octobre 2017

Maguy RUFFIER  
Présidente du SIBTAS



*Compte-rendu affiché au siège du 17 octobre 2017 au 17 novembre 2017, transmis le 25 octobre 2017 aux Communes membres pour affichage.*